



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES  
SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES  
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA  
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-26-033  
EN DATE DU 15 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n°DM-24-261 en date du 13 août 2024 fixant les tarifs des spectacles vivants pour la saison 2024-2025 ;

## D É C I D E

**DE FIXER un tarif à 2 €** pour les spectacles suivants :

- « Plume de bébé », les 14 et 21 mars 2026
- « Bouh », le 21 mars 2026

**DE FIXER un tarif à 5 €** pour le spectacle suivant :

- « Comment attraper une étoile », le 14 mars 2026

**DIT que** ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260115-lmc1H13900H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/01/2026 Date de Publication : 19/01/2026
--